



Communiqué engagement des clubs **Saison sportive 2018/2019**

Pour participer aux championnats de football amateur 2018-2019, tout club doit, dans les délais fixés, déposer, auprès de la ligue un dossier d'engagement mis à jour, comprenant :

- 1- Une fiche d'engagement dans les compétitions (imprimé officiel);
- 2- Une copie de l'agrément du club;
- 3- Une attestation délivrée par une compagnie d'assurance relative aux contrats couvrant l'ensemble des membres du club, conformément aux présents règlements;
- 4- Une liste des membres élus du comité directeur, mandatés pour représenter le club auprès de la ligue et les structures du football;
- 5- Un quitus délivré par la ligue d'origine pour les clubs changeant de ligue;
- 6- Une attestation de domiciliation délivrée par le gestionnaire de l'infrastructure sportive concernée dûment homologué;
- 7- Le justificatif de paiement des frais de participation tels que fixés par la FAF et les éventuels arriérés.
- 8- Le bilan financier de l'exercice précédent dûment audité par le commissaire aux comptes.

Secrétaire général

LAIBI ABDEREZZAK